Parlement jurassien
Groupe UDC

Motion N° 1157

APEA, un contrôle approfondi des processus s'impose

Après plus de 3 ans de mise en route, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) devrait avoir atteint sa vitesse de croisière dans son fonctionnement, dans le traitement des dossiers, dans l'optimisation et l'automatisation des processus. Suite à plusieurs échos émanant de divers services ou de parents, il apparaît que des grains de sable viennent perturber les rouages de l'APEA.

L'UDC a toujours mis l'enfant au centre de sa politique, notamment au niveau scolaire, c'est pourquoi le groupe parlementaire UDC souhaite que la lumière soit faite sur l'APEA et ceci de manière approfondie et neutre.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de faire réaliser rapidement un audit de l'APEA pour clarifier notamment :

- **le bon fonctionnement de l'APEA**
- **le suivi des dossiers traités par l'APEA**
- **les relations avec les autres services/organes**
- **la pertinence des processus actuels**

Delémont, le 22 juin 2016

Pour le groupe UDC
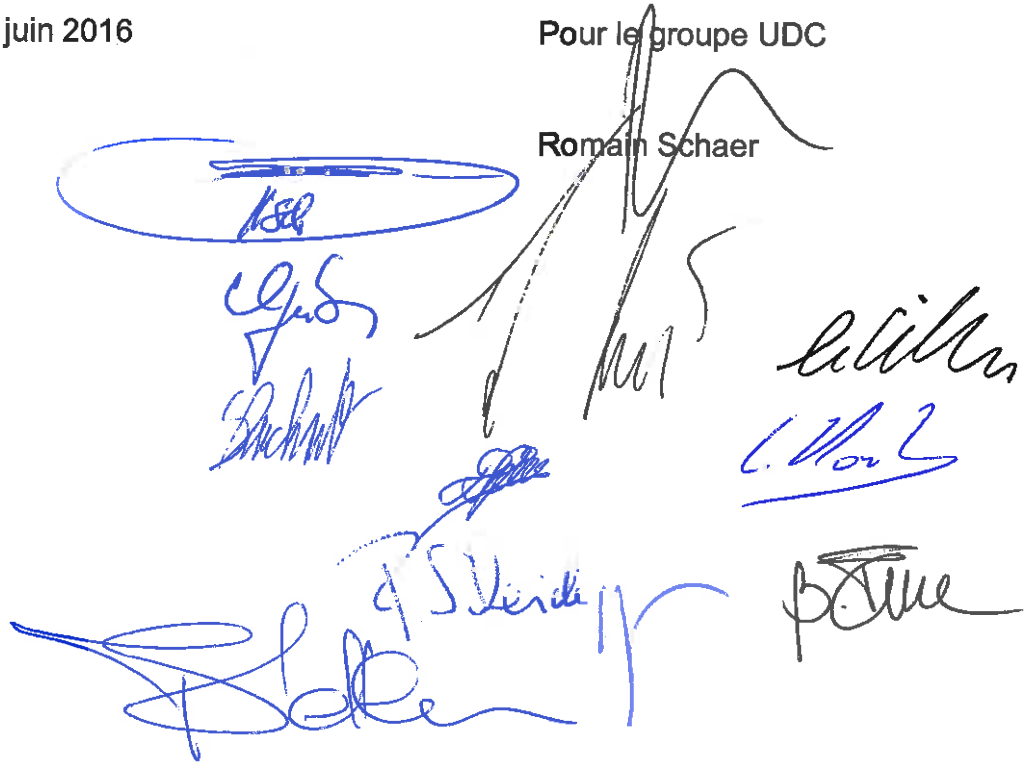
Romain Schaer